

### De quoi parle-t-on ?

Par la diversification des modalités d'apprentissage, la mise en œuvre de l'individualisation, le développement des formations ouvertes et ou à distance, le souci d'ouverture de l'établissement sur son territoire, les CdR concourent à la réussite scolaire, à l'insertion professionnelle et sociale ainsi qu'à l'élaboration de réponses de formation adaptées aux besoins des territoires ruraux.

La mise en place d'un CdR doit être une démarche collective qui mobilise durablement les équipes pédagogiques, portée par l'équipe de direction de l'EPL et intégrée au projet d'établissement.

Le CdR se définit avant tout par ses objectifs plus que par les moyens matériels mis en œuvre. Il utilise un environnement mis en place dans l'EPL comme élément facilitateur d'une démarche de diversification des pratiques et d'innovation. Il est conçu dans une dynamique d'équipe et s'inscrit naturellement dans le projet d'établissement.

Tout en prenant en compte les besoins des apprenants et les contraintes de l'établissement et des équipes éducatives, il a pour objectif de :

- favoriser une dynamique d'innovation pédagogique ;
- permettre aux établissements de répondre aux besoins diversifiés et individuels de ses différents publics, besoins d'orientation et d'accompagnement pour la formation ou pour les nouvelles démarches de VAE ;
- offrir une ouverture de l'établissement sur le territoire
- proposer des environnements ouverts de formation (FOAD, individualisation des parcours).

En se référant à cette définition, chaque établissement développera un CdR spécifique. Les équipes peuvent s'appuyer sur les termes du label national pour monter son organisation.

Le CdR est une réponse à des difficultés organisationnelles des équipes éducatives qui souhaitent innover dans leurs pratiques pédagogiques. C'est un appui à la mise en œuvre de formations individualisées, aux pratiques d'autoformation.

Son objectif est donc d'apporter de la souplesse dans une organisation, de façon à laisser des espaces propices au développement d'expérimentations et de nouvelles pratiques.

### Comment faire ?

Vous pouvez vous appuyer sur les engagements du label, ou mener une réflexion plus approfondie avec les équipes pédagogiques de votre établissement.

La première question à se poser est : qu'est-ce qu'un CdR et à quoi va-t-il servir ?

En effet, le mot CdR (Centre de ressources) ramène souvent à un lieu et apporte la confusion avec le CDI. Il est donc important que l'ensemble de la communauté éducative de l'EPL se construise une représentation commune de l'objet CdR. Il s'agit également de définir le périmètre de l'usage du CdR, en effet même si l'ensemble de l'EPL doit être partie prenante dans le CdR (→ voir Axe I du cahier des charges du label CdR sur l'information et l'orientation) il s'agit de définir quels seront les centres constitutifs dont les pratiques pédagogiques vont être impactées.

Ce travail peut être réalisé par des discussions en interne, l'accompagnement d'une personne extérieur est largement facilitatrice.

Dans un deuxième temps, il s'agit de mettre en place la structure projet. La mise en place d'un CdR peut être perturbante pour l'organisation, c'est souvent une remise en cause des habitudes et des pratiques. D'autant que le CdR est un projet EPL. Un projet bien mené sera garant de la réussite. Dans ce cadre un certain nombre d'incontournables devront être mis en place :

- Un comité de pilotage, composé de la direction de l'EPL, de représentants des équipes éducatives, et des différents services impactés par le projet et éventuellement d'apprenants : son rôle est de définir les grands axes, de nommer un chef de projet et de prioriser les moyens et d'inscrire le CdR dans le projet d'établissement.
- Un système d'information autour du projet : il est indispensable que tous les personnels, même s'ils ne sont pas parties prenantes du projet soient informés, pour éviter les conflits ou malentendus qui pourraient apparaître.
- Un chef de projet, légitime auprès des équipes et mandaté par le comité de pilotage, il sera l'interface entre le comité de pilotage et l'équipe projet
- Une équipe projet, composée par le chef de projet : elle réalisera concrètement un certain nombre de tâches (découpage de référentiels, réalisation d'emploi du temps adapté, organisation des salles, recherche ou réalisation d'outils d'autoformation, etc.).
- Des expérimentations sur une petite échelle (un groupe classe, une matière, quelques apprenants, un enseignant...) : elles permettent de tester des hypothèses ou propositions de travail afin d'ajuster et faire évoluer le projet. Ces expérimentations seront analysées par le comité de pilotage.

- Demandez conseil à la personne-ressource régionale CdR : [www.cdr.educagri.fr](http://www.cdr.educagri.fr)
- Ou faites appel à l'animation nationale CdR proposée par AgroSup Dijon-Eduiter :  
[marc.aboucal@educagri.fr](mailto:marc.aboucal@educagri.fr)  
[ann.sellars@educagri.fr](mailto:ann.sellars@educagri.fr)

## Les questions les plus courantes

### Quelle est la différence entre un CdR et un CDI ?

Le CdR est une organisation, le CDI est le lieu de gestion des ressources de cette organisation.

### L'ensemble de l'équipe de l'EPL doit-il être associé ?

Le périmètre du CdR est à définir par l'établissement. Il est néanmoins indispensable que l'ensemble de l'EPL soit concerné par le projet, notamment pour ce qui concerne les engagements de l'Axe I du label.

### Est-ce que le CdR s'adresse à tous les apprenants de l'EPL ?

Le CdR est un outil EPL qui a vocation à être utilisé par l'ensemble des apprenants et des enseignants et formateurs.

### Faut-il une personne dont l'activité est dédiée à son animation ?

La variété des activités du CdR est très grande (→ voir « contribution au référentiel métier d'animateur CdR »), ces différentes tâches sont partagées. Il y a un responsable CdR garant de la cohérence et de la coordination des actions et des membres de l'équipe éducative dont une partie du temps peut être consacrée aux activités spécifiques, d'accompagnement méthodologique ou de suivi des parcours des élèves.

## Pour en savoir plus

### Liens Internet

[cdr.educagri.fr](http://cdr.educagri.fr) – [www.cdr.educagri.fr/etudes/refanimat.html](http://www.cdr.educagri.fr/etudes/refanimat.html)

### Publications

Les CdR dans l'enseignement agricole – M Claude Derouet-Besson, Gilbert Renaud. Educagri éditions.

### Thèse

Bringer-Trollat, A.-F. (2006). *L'autoformation à l'école – École de l'autoformation ?* Itinéraires d'élèves dans un centre de ressources de l'Enseignement agricole. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Paris X-Nanterre, sous la direction de Philippe Carré, 251 p.